

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE
Société GP SAS (groupe Pilote) – La Limouzinière

Par arrêté préfectoral n° 2023/ICPE/360 en date du 31 octobre 2023, une enquête publique unique est ouverte à la mairie de La Limouzinière, pendant une période de 32 jours **du lundi 4 décembre à 9h au vendredi 5 janvier 2024 à 17h**, en vue d'obtenir la régularisation de la situation administrative de son site existant et pour obtenir l'autorisation de s'agrandir avec la construction d'un entrepôt de stockage. L'enquête porte sur La demande d'autorisation environnementale unique, la demande de permis de construire et la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

Cet établissement est soumis au régime de l'autorisation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur Christian KESSLER, architecte, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête unique et de recevoir en mairie de La Limouzinière (10 rue Charles de Gaulle 44310 La Limouzinière), les observations du public aux dates et heures ci-après :

- **lundi 4 décembre 2023 de 9h00 à 12h00**
- **jeudi 14 décembre 2023 de 9h00 à 12h00**
- **mercredi 20 décembre 2023 de 15h00 à 17h00**
- **vendredi 5 janvier 2024 de 15h00 à 17h00**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de La Limouzinière aux jours et heures d'ouverture des services au public et selon les modalités d'accueil du public en vigueur. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible directement sur la plate-forme numérique accessible ici : <https://www.registre-dematerialise.fr/4973> ou depuis le site Internet de **la préfecture de la Loire-Atlantique** : www.loire-atlantique.gouv.fr.

Le dossier comporte une étude d'impact du projet, le dossier du permis de construire, le dossier de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, ainsi que les avis obligatoires.

Pendant le temps strict de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre « papier », déposé en mairie de La Limouzinière.

Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur à la mairie de la Limouzinière (10 rue Charles de Gaulle 44310 La Limouzinière).

Elles peuvent être déposées sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/4973> accessible également depuis le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr) ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : enquete-publique-4973@registre-dematerialise.fr La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant la stricte période de l'enquête seront pris en compte et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique unique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de La Limouzinière pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la Société GP SAS, route du demi-boeuf, 44310 La Limouzinière.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :

- un arrêté d'autorisation environnementale unique délivrée par le préfet de la Loire-Atlantique, assortie de prescriptions d'exploitation ou un arrêté de refus,
- la délivrance, ou non, par le Président de la Communauté de Communes de Grand-Lieu, du permis de construire.
- la déclaration de projet, celle-ci emportant approbation des nouvelles dispositions du PLU de la commune de

la Limouzinière, après soumission, pour approbation, du dossier de mise en compatibilité du PLU à l'organe délibérant de la commune de la Limouzinière